

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 17/07/2017

Reçu en préfecture le 17/07/2017

Affiché le

ID: 853-213301955-20170614-172017-DE

Bureau
L'Éclair

N° : 17/2017

Objet : Achat de terrain

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOU

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christian BEZOS, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Françoise DUPIOL-TACH.

Convocation du 08 juin 2017.

Monsieur le Maire rappelle que des emplacements réservés ont été prévus lors de l'élaboration du PLU. La commune est donc prioritaire pour l'acquisition de ces espaces en cas de vente par les propriétaires.

Il s'avère qu'un emplacement réservé est concerné par une mise en vente. Il s'agit en partie de la parcelle cadastrée AB 142 (partie non bâtie) située rue des écoles, pour une superficie d'environ 500 m², propriété de Madame MEYNIÉ.

Cette transaction nécessite une négociation avec le propriétaire.

Après avoir rappelé l'utilité d'acquérir cette parcelle pour la création d'un parking aux abords de la salle des fêtes, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une proposition de 20,00 € le m² a été faite à Madame MEYNIÉ ; les frais du notaire, Maître CHATAIGNER à BAZAS (Gironde) et du géomètre, Monsieur Philippe ESCANDE à LANGON (Gironde) seront pris en charge par la commune.

Madame MEYNIÉ a accepté cette offre.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
A Grignols, le 07 juillet 2017.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.

